



Heures supplémentaire non payées après abandon de poste

Par **Debidebo57**, le **29/05/2019** à **00:17**

Bonjour,

J'ai fait un abandon de poste en mars dernier dans la fonction publique hospitalière en tant que fonctionnaire.

Aujourd'hui mon ancien employeur qui m'a licencié pour faute grave me réclame un trop perçu.

Je sais que les congés non pris ne sont pas payé mais qu'en reste-t-il des heures supplémentaires cumulees mais que nous n'avons jamais récupérés et qui n'ont pas été payés ?

C'est un travail fait donc un du ? Ne doit on pas les récupérer dans ce cas les payer ?

Je n'ai pas eu de solde de tt compte. Dois je le réclamer ?

Merci d'avance! Bonne soirée.

Par **youris**, le **29/05/2019** à **10:17**

bonjour,

l'abandon de poste est une mauvaise solution pour le salarié.

avez-vous été mis en demeure de reprendre votre poste par votre administration ?

les heures supplémentaires ne sont pas obligatoirement payées, elles peuvent être récupérées ce qui est difficile suite à votre absence injustifiée et prolongée.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13322>

salutations

Par **P.M.**, le **29/05/2019** à **10:23**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...